

Procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le mardi 10 janvier 2017 à 20 h  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	Mme Annie Pronovost	conseillère municipale
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. André Léveillé maire.

**2017-01-01**      **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère,  
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-02**      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,  
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les  
membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y ajouter le point 14 a) et  
d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2016;
4. Administration - Direction générale :
  - 4.1 Résolution autorisant l'utilisation du Sportium par le Festival Western pour la tenue de son bingo le 11 septembre 2017;
  - 4.2 Résolution autorisant le paiement de la cotisation annuelle 2017 auprès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), au coût de 495 \$ plus les taxes applicables;
  - 4.3 Résolution autorisant le renouvellement de la cotisation annuelle 2017 auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 793 \$ plus les taxes applicables;
  - 4.4 Résolution autorisant le paiement de la cotisation annuelle 2017 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du

Québec (COMBEQ) pour la directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement et pour l'inspecteur-adjoint, au coût de 575 \$ taxes en sus;

- 4.5 Résolution octroyant le contrat concernant l'entretien des logiciels de notre système informatique à la firme PG Solutions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, au coût de 12 540\$ plus les taxes applicables;
- 4.6 Résolution autorisant un paiement de 5 928.97 \$ taxes incluses à l'UMQ relativement au renouvellement de notre adhésion pour l'année 2017 (en 2016: 5 923.70 \$);
- 4.7 Résolution acceptant les termes et conditions de Groupe Ultima Inc. (Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)) relativement au renouvellement des assurances générales de la Ville du 15 janvier 2017 au 15 janvier 2018, au coût de 113 395 \$ taxes incluses;
- 4.8 Résolution autorisant l'achat de 2 chaises de bureau pour les départements d'urbanisme et de greffe auprès de la firme Buromax Inc., au coût de 1 074.36 \$ plus les taxes applicables;
- 4.9 Résolution d'adoption de la Politique de dons et de commandites de la Ville de Saint-Tite;
- 4.10 Résolution d'approbation des prévisions budgétaires 2017 de l'Office Municipal d'Habitation présentant des revenus de 165 908 \$ et des dépenses de 384 070 \$ avec un déficit d'exploitation de 218 162 \$ et représentant une participation de la ville au montant de 21 816 \$ (10%);
- 4.11 Résolution autorisant le versement d'un montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables à la Corporation de développement de Saint-Tite, représentant les frais d'électricité de la bâtisse située au 870, Rang Sud, Saint-Tite;

## 5. Greffe :

- 5.1 Avis de motion du règlement numéro 404-2017 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2017;
- 5.2 Avis de motion du règlement numéro 403-2017 amendant le règlement numéro 312-2012 concernant les conditions d'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal;
- 5.3 Avis de motion du règlement numéro 405-2017 décrétant des travaux de construction d'une entrée de service pour desservir en eau l'immeuble du 160, rue Adrien-Bélisle (lot 5 969 629 du cadastre du Québec) et autorisant un emprunt de 187 563 \$;
- 5.4 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 397-2016 décrétant des travaux d'installation de captage d'eau souterraine et de traitement de l'eau potable et des travaux connexes à la Petite-Mékinac dans le cadre d'un projet intermunicipal et autorisant un emprunt de 2 079 845 \$;
- 5.5 Adoption du règlement numéro 401-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014;
- 5.6 Adoption du règlement numéro 398-2016 concernant la prévention incendie;

6. Loisirs et culture
  - 6.1 Résolution autorisant le renouvellement des frais de support technique auprès de la firme Logiciels Sport-Plus Inc., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, au coût de 3 841.96 \$ taxes incluses;
7. Ressources humaines :
  - 7.1 Résolution autorisant le versement d'un salaire hebdomadaire de 260 \$ à Mme Denise Groleau, responsable de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, pour l'année 2017;
  - 7.2 Résolution d'embauche de M. Alain Ladouceur au département des travaux publics à titre de préposé à la signalisation;
8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :
  - 8.1 Aucun point.
9. Urbanisme et développement du territoire :
  - 9.1 Aucun point.
10. Gestion des eaux :
  - 10.1 Résolution acceptant la proposition de la firme Groupe Environex pour l'analyse des eaux pour l'année 2017, au coût de 9 659 \$ plus les taxes applicables;
11. Autres sujets :
  - 11.1 Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 100 \$ aux Auxiliaires bénévoles du Foyer Mgr Paquin Inc.;
  - 11.2 Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 100\$ à Mme Martine Douville dans le cadre de l'activité « Relais pour la vie » qui aura lieu le 3 mars 2017 à Hérouxville;
12. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2016 au montant de 498 548.25 \$;
13. Correspondance;
14. Affaires nouvelles :
  - a) Résolution de félicitations à M. François-Philippe Champagne, député de Saint-Maurice-Champlain, pour sa nomination à titre de ministre du Commerce international;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-03**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère,  
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2016 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

**ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE**

**2017-01-04**      **RÉSOLUTION AUTORISANT L'UTILISATION DU SPORTIUM PAR LE FESTIVAL WESTERN POUR LA TENUE DE SON BINGO LE 11 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère,  
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'organisation du Festival Western de St-Tite Inc. à tenir un bingo au Sportium municipal le lundi 11 septembre 2017, dans le cadre des activités de la 50<sup>e</sup> édition du Festival Western de St-Tite.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-05**      **RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2017 AUPRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (COMAQ), AU COÛT DE 495 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

CONSIDÉRANT QUE Me Julie Marchand, greffière a manifesté l'intérêt de renouveler son adhésion à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle 2017 est fixée à 495 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de permettre à la greffière d'adhérer à cette association à titre de membre, car cette dernière offre à ses membres de nombreux services et organise des activités permettant d'acquérir de nouvelles connaissances juridiques et municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,  
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,  
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la greffière Me Julie Marchand, à renouveler son adhésion à la COMAQ pour l'année 2017;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'une somme de 495 \$ taxes en sus, représentant la cotisation annuelle 2017.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-06**      **RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2017 AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) AU COÛT DE 793 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) nous propose à chaque année de renouveler l'adhésion de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,

appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère,  
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la directrice générale Mme Alyne Trépanier, à renouveler son adhésion à l'ADMQ pour l'année 2017;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une somme de 793 \$ plus les taxes applicables, représentant la cotisation annuelle 2017.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-07**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2017 DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) POUR LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET POUR L'INSPECTEUR-ADJOINT, AU COÛT DE 575 \$ TAXES EN SUS**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) a informé le conseil municipal des modalités de la cotisation annuelle pour 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de permettre à la directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement ainsi qu'à l'inspecteur-adjoint d'adhérer à cette association à titre de membre et de membre associé, car cette dernière offre à ses membres de nombreux services et organise des activités permettant à ses membres d'acquérir de nouvelles connaissances en rapport au domaine municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, Mme Marie-Andrée Bélanger ainsi qu'à l'inspecteur-adjoint, M. Jean-Yves Groulx, à adhérer à la COMBEQ pour l'année 2017;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'une somme de 575\$ taxes en sus, représentant la cotisation annuelle 2017 à la COMBEQ.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-08**

**RÉSOLUTION OCTROYANT LE CONTRAT CONCERNANT L'ENTRETIEN DES LOGICIELS DE NOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE À LA FIRME PG SOLUTIONS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2017, AU COÛT DE 12 540 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

CONSIDÉRANT QUE la firme informatique PG Solutions nous offre un contrat d'entretien annuel sur les logiciels requis à l'administration de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite octroie le contrat relatif à l'entretien des logiciels de notre système informatique à la firme PG Solutions pour l'année 2017 et ce, au coût de 12 540 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-09**

**RÉSOLUTION AUTORISANT UN PAIEMENT DE 5 928.97 \$ TAXES INCLUSES À L'UMQ RELATIVEMENT AU RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2017 (EN 2016 : 5 923.70 \$)**

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a transmis au conseil municipal de la Ville de Saint-Tite un document faisant état des nombreux services offerts par l'Union et de la quote-part de la Ville pour le renouvellement de son adhésion pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette quote-part a été fixée à un montant de 5 928.97 \$ taxes incluses, pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de l'UMQ et autorise le paiement d'une somme de 5 928.97 \$ taxes incluses, représentant les frais d'adhésion de la Ville de Saint-Tite au sein de l'UMQ pour l'exercice financier 2017.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-10**

**RÉSOLUTION ACCEPTANT LES TERMES ET CONDITIONS DE GROUPE ULTIMA INC. (MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)) RELATIVEMENT AU RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE DU 15 JANVIER 2017 AU 15 JANVIER 2018, AU COÛT DE 113 395 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances générales de la Ville de Saint-Tite doit être renouvelé pour la période du 15 janvier 2017 au 15 janvier 2018;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement de Groupe Ultima Inc. (MMQ) au coût de 113 395 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de renouveler son contrat d'assurances générales avec Groupe Ultima Inc. (MMQ), aux conditions énumérées dans sa proposition;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'une somme de 113 395 \$ taxes incluses, à Groupe Ultima Inc. relativement au renouvellement des assurances générales de la Ville pour la période du 15 janvier 2017 au 15 janvier 2018;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le maire M. André Léveillé et la directrice générale Mme Alyne Trépanier à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite tous les documents requis avec la MMQ et Groupe Ultima Inc. aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-11**

**RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE 2 CHAISES DE BUREAU POUR LES DÉPARTEMENTS D'URBANISME ET DE GREFFE AUPRÈS DE LA FIRME BUROMAX INC. , AU COÛT DE 1 074.36 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat de 2 chaises de bureau pour les départements d'urbanisme et de greffe;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Buromax Inc., au coût de 1 074.36 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de 2 chaises de bureau pour les départements d'urbanisme et de greffe auprès de la firme Buromax Inc., au coût de 1 074.36 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-12**

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DONNS ET DE COMMANDITES DE LA VILLE DE SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une politique ayant pour but de définir et d'encadrer tout le processus d'évaluation des demandes adressées au conseil municipal par des associations, groupements, commerces et entreprises, institutions publiques et privées et individus concernant des dons et des commandites dans les limites de ses contraintes budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte la Politique de dons et de commandites de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-13**

**RÉSOLUTION D'APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION PRÉSENTANT DES REVENUS DE 165 908 \$ ET DES DÉPENSES DE 384 070 \$ AVEC UN DÉFICIT D'EXPLOITATION DE 218 162 \$ ET REPRÉSENTANT UNE PARTICIPATION DE LA VILLE AU MONTANT DE 21 816\$ (10%)**

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2017 de l'Office Municipal d'Habitation présentant des revenus de 165 908 \$ et des dépenses de 384 070 \$;

CONSIDÉRANT QU'un déficit d'opération est estimé à 218 162 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de St-Tite pour l'année 2017;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de partager le déficit d'opération prévu de 218 162 \$;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte et autorise le versement d'un montant de 21 816 \$ (10 %) pour combler le déficit d'opération, en quatre versements égaux et consécutifs de 5 454 \$ payable les 31 janvier, 30 avril, 31 juillet et 31 octobre 2017, à la condition que la Société d'habitation du Québec accepte de défrayer la somme de 196 346 \$ (90 %).

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-14**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 4 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-TITE, REPRÉSENTANT LES FRAIS D'ÉLECTRICITÉ DE LA BÂTISSE SITUÉE AU 870, RANG SUD, SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite loue de la Corporation de développement de Saint-Tite, une partie de la bâtisse située au 870, Rang Sud, Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'électricité pour la dernière année s'élèvent à 4 000 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables à la Corporation de développement de Saint-Tite, représentant les frais d'électricité de la bâtisse située au 870, Rang Sud, Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

**GREFFE**

**MOTION**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2017 FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (CHAPITRE 1-0.1) POUR L'ANNÉE 2017**

Madame la conseillère Danielle Cormier donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 404-2017 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I.0-1) pour l'année 2017.

Ce règlement a pour objet notamment de fixer le montant maximal de dépenses à être engagées en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2017.

**MOTION**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 312-2012 CONCERNANT LES CONDITIONS D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE PROVENANT DE L'AQUEDUC MUNICIPAL**

Madame la conseillère Annie Pronovost donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 403-2017 amendant le règlement numéro 312-2012 concernant les conditions d'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal.

Ce règlement a pour objet notamment d'ajouter un article relatif au curage du béton.

**MOTION**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 405-2017 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ENTRÉE DE SERVICE POUR DESSERVIR EN EAU L'IMMEUBLE DU 160, RUE ADRIEN-BÉLISLE (LOT 5 969 629 DU CADASTRE DU QUÉBEC) ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 187 563 \$**

Monsieur le conseiller Yvon Veillette donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 405-2017.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de construction d'une entrée de service pour desservir en eau l'immeuble du 160 rue Adrien-Bélisle (lot 5 969 629 du cadastre du Québec) et autorisant un emprunt de 187 563 \$.

**2017-01-15**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2016 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DES TRAVAUX CONNEXES À LA PETITE-MÉKINAC DANS LE CADRE D'UN PROJET INTERMUNICIPAL ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 079 845 \$**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 397-2016 décrétant des travaux d'installation de captage d'eau souterraine et de traitement de l'eau potable et des travaux connexes à la Petite-Mékinac dans le cadre d'un projet intermunicipal et autorisant un emprunt de 2 079 845 \$ devait être approuvé par les personnes habiles à voter en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement a eu lieu le 13 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE Me Julie Marchand, greffière, a dressé le certificat après la période d'accessibilité au registre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* oblige la greffière à déposer le certificat devant le conseil à la séance suivante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du dépôt par la greffière du certificat suite à la procédure d'enregistrement qui a eu lieu le 13 décembre 2016, attestant que trois demandes ont été faites pour la tenue d'un scrutin référendaire et que par conséquent, le règlement numéro 397-2016 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-16**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 347-2014**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 347-2014 est en vigueur depuis le 26 mai 2014;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 401-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 a été donné à la séance extraordinaire du 15 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

la Ville de Saint-Tite a publié dans un journal diffusé sur son territoire et a affiché au bureau municipal, un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 401-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum au 30 décembre 2016 et que ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement numéro 401-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne que ce règlement a notamment pour objet d'ajouter une définition à la terminologie, d'agrandir la zone 125-Cb en retirant la zone 122-Ca et de modifier la grille de spécifications concernant la sous-classe 93-Ca et certains usages aux zones 125-Cb et 179-Ad(am);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte, conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement numéro 401-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014.

QU'une copie du présent règlement soit transmise à la MRC de Mékinac

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-17**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 398-2016 CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 398-2016 concernant la prévention incendie a été donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir des mesures de prévention contre les incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 398-2016 concernant la prévention incendie.

Adoptée à l'unanimité

**LOISIRS ET CULTURE**

**2017-01-18**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DES FRAIS DE SUPPORT TECHNIQUE AUPRÈS DE LA FIRME LOGICIELS SPORT-PLUS INC., POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2017, AU COÛT DE 3 841.96 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE la firme Logiciels Sport-Plus Inc. nous offre de renouveler les frais de support technique pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement des frais de support technique auprès de la firme Logiciels Sports-Plus Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, au coût de 3 841.96 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**RESSOURCES HUMAINES**

**2017-01-19**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN SALAIRE HEBDOMADAIRE DE 260 \$ À MME DENISE GROLEAU, RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MARIELLE-BROUILLETTE, POUR L'ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de déterminer le salaire hebdomadaire de Mme Denise Groleau, responsable de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un salaire hebdomadaire de 260 \$ à Mme Denise Groleau, responsable de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-20**

**RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE M. ALAIN LADOUCEUR AU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS À TITRE DE PRÉPOSÉ À LA SIGNALISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire embaucher un remplaçant au poste de préposé à la signalisation au sein du département des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE suite au processus d'embauche, M. Alain Ladouceur a été retenu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de M. Alain Ladouceur à titre de remplaçant au poste de préposé à la signalisation au sein du département des travaux publics;

QUE les conditions salariales reliées à cet emploi sont stipulées à la convention collective de travail des employés (es) municipaux 2014-2018 de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

**GESTION DES EAUX**

**2017-01-21**

**RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE LA FIRME GROUPE ENVIRONEX POUR L'ANALYSE DES EAUX POUR L'ANNÉE 2017, AU COÛT DE 9 659 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des eaux doit procéder régulièrement à l'analyse des eaux (eau potable, eau usée, eau de baignade et neige usée);

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Groupe Environex pour l'année 2017, au coût de 9 659 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Groupe Environex pour l'analyse des eaux pour l'année 2017, au coût de 9 659 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**AUTRES SUJETS**

**2017-01-22**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 100 \$ AUX AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DU FOYER MGR PAQUIN INC.**

CONSIDÉRANT QUE les Auxiliaires bénévoles du Foyer Mgr Paquin Inc. ont fait parvenir une demande d'aide financière à la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE les Auxiliaires bénévoles du Foyer Mgr Paquin Inc. ont besoin de cet appui financier afin de poursuivre leurs activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière de 100 \$ aux Auxiliaires bénévoles du Foyer Mgr Paquin Inc. afin de les aider à poursuivre leurs activités.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-23**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 100 \$ À MME MARTINE DOUVILLE DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ « RELAIS POUR LA VIE » QUI AURA LIEU LE 3 MARS 2017 À HÉROUXVILLE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Martine Douville nous a déposé une demande d'aide financière pour soutenir son équipe dans sa participation au « Relais pour la vie » qui se tiendra le 3 mars 2017 à Hérouxville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 100 \$ à Mme Martine Douville dans le cadre de l'activité « Relais pour la vie » qui aura lieu le 3 mars 2017 à Hérouxville.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-24**

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016 AU MONTANT DE 498 548.25 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2016, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 498 548.25 \$ sont disponibles en date du 10 janvier 2017.

Alyne Trépanier,  
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE des comptes au montant de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quarante-huit dollars et vingt-cinq cents (498 548.25 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2017-01-25**

**RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À M. FRANÇOIS-PHILIPPE CHAMPAGNE, DÉPUTÉ DE SAINT-MAURICE – CHAMPLAIN, POUR SA NOMINATION À TITRE DE MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL**

CONSIDÉRANT QUE M. François-Philippe Champagne, député de Saint-Maurice – Champlain, a été nommé ministre du Commerce international, lors du dernier remaniement ministériel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu:

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adresse ses plus sincères félicitations à M. François-Philippe Champagne, pour sa nomination à titre de ministre du Commerce international.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2017-01-26**    **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,  
appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère,  
et résolu que la séance soit levée à 20 heures 55.

Adoptée à l'unanimité

---

Me Julie Marchand  
Greffière

---

André Léveillé  
Maire